



Fédération Française des  
Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs

## Réforme des retraites : Les masseurs-kinésithérapeutes définitivement floués

27 janvier 2014



Dans le cadre de l'examen par le Parlement du projet de loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, les syndicats et les fédérations des auxiliaires médicaux libéraux, dont la FFMKR, s'étaient vigoureusement opposés à l'étatisation de la Carpimko.

Sans concertation aucune, la loi permet dorénavant au gouvernement de prendre la main sur les caisses des professions libérales (y compris la CARPIMKO) et de leur imposer ses règles de gestion ([voir ici](#))

Force est de constater que la mutualisation des moyens entre sections professionnelles et, in fine, la captation et la confiscation illégitimes des réserves financières de la CARPIMKO sont inéluctables.

**Aujourd'hui, le pillage des 21 milliards d'euros de réserves financières des libéraux devient possible avec la publication au journal officiel de la loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraite.**

Malgré la saisine du Conseil constitutionnel, l'article 48 (anciennement 32 dans les précédentes publications) a été déclaré conforme à la Constitution. La Haute juridiction indique « *qu'en prévoyant une nomination du directeur d'une telle caisse par décret, sur proposition du conseil d'administration de la caisse à partir d'une liste de noms restreinte établie par le ministre chargé de la sécurité sociale, le législateur n'a porté atteinte ni à la liberté d'entreprendre ni à aucune autre exigence constitutionnelle* ».

**La FFMKR s'insurge contre de telles méthodes et sait qu'un très grand nombre de parlementaires a porté les demandes de suppression de ces dispositions injustes. La FFMKR rappelle que le principe d'équité a une limite : celle ne pas léser ceux qui ont cotisé dur pour ne rien avoir.**

[Réagir à ce flash info](#)



Contenu adhérent disponible  
> Identifiez-vous pour y accéder...